

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2025-11 en date du 9/04/2025 relative à l'organisation du temps scolaire

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 9/04/2025 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 01/04/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOUMY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, BORDES François, VANTALON Marc, ROCHE Daniel

Représentés :

Absents :

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la demande de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Corrèze, de se prononcer sur l'organisation des temps scolaires tels qu'ils peuvent être mis en place pour la rentrée scolaire 2025,

Considérant qu'il est important de maintenir une cohésion et une harmonisation au sein du R.P.I. et pour se conformer aux attentes des autres communes du même R.P.I.,

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à 11 voix pour, pour un renouvellement de la dérogation.

L'organisation sera de 8 demi-journées, soit 4 jours.

Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

Fait à Nonards, le 9 avril 2025

Le Maire, Daniel ROCHE

